Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 16/10/2024 - 138669 - 2012 B 16719 - 753 216 704 - FUNECAP IDF

FUNECAP IDF
Société par Actions Simplifiée au capital de 12 841 744 euros
Siège social : 50, boulevard Edgard Quinet - 75014 PARIS
753 216 704 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT LE 2 OCTOBRE 2024

Première décision : Révocation de Monsieur Philippe LE DIOURON de son mandat de Directeur général

[…] le Président décide de révoquer à compter de ce jour […] Monsieur Philippe LE DIOURON de son mandat de Directeur général de la Société et, par conséquent, de pourvoir à son remplacement.

[…]

Deuxième décision : Nomination de Monsieur Xavier THOUMIEUX en qualité de Directeur général

Le Président décide de nommer en qualité de Directeur général mandataire social, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

- **Monsieur Xavier THOUMIEUX**, né le 5 novembre 1966 à PARIS (75), de nationalité française, demeurant 20 rue Cortot, 75018 PARIS.

Le Directeur général ainsi nommé déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et ne faire l'objet d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

[….]

Le Directeur général disposera à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président et notamment des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et dans la limite de l'objet social.

Troisième décision : Nomination de Monsieur Thierry GISSEROT en qualité de Directeur général

Le Président décide de nommer en qualité de Directeur général mandataire social, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

- **Monsieur Thierry GISSEROT**, né le 10 mai 1967 à NEUILLY-SUR-SEINE (92), de nationalité française, demeurant 20 rue de Tournon, 75006 PARIS.

Le Directeur général ainsi nommé déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et ne faire l'objet d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

[….]

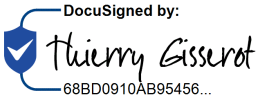
Le Directeur général disposera à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président et notamment des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et dans la limite de l'objet social.

<u>Quatrième décision</u> : Pouvoirs en vue des formalités

Le Président donne tous pouvoirs aux Directeurs généraux et au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des décisions qui précèdent.

* * *

Conformément aux articles 1366 et suivants du Code civil, cet extrait est signé électroniquement via www.docusign.com, ce que le Président reconnaît et accepte.



Pour FUNECAP HOLDING
Président
Thierry GISSEROT